





La circulation et le stationnement des bus et poids lourds seront strictement interdit dans le périmètre Fête des Lumières entre 18h et 24h, les 8, 9 et 10 Décembre. Le stationnement sur les ponts est interdit.

Le stationnement des bus doit se faire uniquement sur le Parking Augagneur et le Parking quai Perrache